

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2014-12-223**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2014-12-224**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 3 novembre dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 tel que déposé;

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 10 novembre dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2014-12-225**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2014**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2014. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 58 147,68 \$.

Adoptée

2014-12-226

### **Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures 30, aux dates suivantes :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre (mardi)
7 avril (mardi)	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 juin	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

Adoptée

2014-12-227

### **Signature du contrat de travail de l'agente de développement local**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire et la directrice procèdent à la signature du contrat de travail de l'agente de développement local Mme Marie-Christine Morasse. Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est valide pour les années 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution modifie la résolution 2014-02-53.

Adoptée

2014-12-228

### **Engagement de M. Dave Bouchard pour le déneigement**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager monsieur Dave Bouchard à titre d'employé municipal à temps partiel, selon un horaire variable, au taux horaire de 16,22 \$ pour effectuer le déneigement des trottoirs et de divers biens de la municipalité.

Adoptée

2014-12-229

### **Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes du vendredi 19 décembre 2014 à 16h00 au lundi 5 janvier 2015 à 9h00**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les bureaux soient fermés du vendredi 19 décembre 2014 à 16h00 au lundi 5 janvier 2015 à 9h00 pour la période des Fêtes.

Adoptée

2014-12-230

**Don de 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 43<sup>e</sup> Festival du Chasseur**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 43<sup>e</sup> Festival du Chasseur.

Adoptée

**1.11 Dépôt d'un extrait du registre des déclarations ayant trait au règlement 400-11 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

2014-12-231

**Cautionnement de l'O.T.J.**

Considérant que l'Oeuvre des terrains de jeux de Rivière-à-Pierre Inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 54 995,57 \$, remboursable sur une période de 127 mois;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre se porte caution en faveur de l'Oeuvre des terrains de jeux de Rivière-à-Pierre d'un montant de 54 995,57 \$ pour une période de 127 mois selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

Que M. Jean Mainguy, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande;

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'occupation de territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Adoptée

2014-12-232

**Paiement des frais juridiques dans le dossier contre René Delisle**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement d'un montant de 3 287,34 \$, taxes incluses, à Lavery De Billy S.E.N.C.R.L. dans le cadre du mandat que lui a octroyé la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le dossier contre René Delisle.

Adoptée

**2. Sécurité publique**

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

2014-12-233

**Modification du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire modifier le circuit de façon à y ajouter les 100 mètres de la traverse de chemin de fer du Lac Castor;

Attendu que le montant du contrat doit être ajusté à la hausse en fonction du prix soumissionné au kilomètre par l'entrepreneur, soit 5 925 \$/kilomètre et ce, pour toute la durée du contrat;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre verse à Excavations Montauban Inc. une somme additionnelle de 592,50 \$, taxes en sus, selon les modalités de paiement du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver des 100 mètres de la traverse de chemin de fer du Lac Castor pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mai 2015.

Adoptée

**2014-12-234**

**Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

**2014-12-235**

**Demande au Ministère des transports pour un lien cyclable entre la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf et les circuits cyclables des lacs Morasse et Vert**

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre réalisera un projet de développement de parcours cyclables en complément à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf;

Tenant compte que les circuits retenus sont ceux des lacs Morasse et Vert;

Tenant compte qu'il y a lieu d'établir un lien cyclable entre la fin de la Vélo piste Jacques-Cartier /Portneuf et les nouveaux circuits des lacs Morasse et Vert;

Tenant compte que ce lien cyclable se traduira par le trajet suivant : traverse de la rue Principale face à la gare, emprunt de la rue Commerciale puis emprunt de la rue Principale jusqu'au pont Voyer;

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre considère ce projet de développement récréo-touristique et de transport actif dans notre communauté hautement prioritaire;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander au Ministère des Transports l'autorisation d'établir un lien cyclable entre la fin de la Vélo piste Jacques-Cartier /Portneuf et les nouveaux circuits des lacs Morasse et Vert; ce lien cyclable se traduisant par le trajet suivant : traverse de la rue Principale face à la gare, emprunt de la rue Commerciale puis emprunt de la rue Principale jusqu'au pont Voyer.

Adoptée

2014-12-236

#### **Relevé technique et arpentage de la rue Principale**

Attendu que le conseil désire procéder à la réfection d'un tronçon de la rue Principale en 2015;

Attendu que ce tronçon, de part et d'autre de la scierie Goyette et de l'usine de Polycor, est particulièrement sollicité par le trafic lourd;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des études afin de mieux planifier les travaux de réfection;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à la firme LVM, représentée par M. Alexis Mailloux et M. Jacques Chénard, le mandat pour un relevé technique et l'arpentage de la rue Principale. Les coûts de ces travaux sont estimés à 3770 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 26 novembre 2014. Cette dépense est payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

2014-12-237

#### **Adoption de la révision budgétaire 2014 et du budget 2015 de l'Office municipal d'Habitation**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'Habitation de Rivière-à-Pierre. La part de la municipalité hausse de 1303 \$ à 1406 \$.

Et d'approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Rivière-à-Pierre. La part de la municipalité sera de 1 131\$.

Cette résolution abroge la résolution 2014-08-161.

Adoptée

#### ***Avis de motion d'un règlement ayant trait au Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation applicable aux travaux autorisés par le biais d'un permis émis après le 9 octobre 2014***

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant trait au *Programme de revitalisation en vue de favoriser la construction et la rénovation applicable aux travaux autorisés par le biais d'un permis émis après le 9 octobre 2014* sera adopté.

2014-12-238

**Demande à la Commission de toponymie, Secteur au nord du chemin Joseph-Perthuis et à l'ouest de la 367**

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a reçu une requête de la famille Côté visant à donner un nom de rues aux chemins menant à des propriétés sises au nord du chemin Joseph-Perthuis et à l'ouest de la 367;

Considérant que les noms choisis visent à honorer M. Aimé-Côté, fondateur et constructeur de ces chemins, de même que ses deux épouses;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser les nouvelles désignations, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation

À partir du Chemin Joseph-Perthuis de l'est à l'ouest; ce chemin se nommera « Chemin Aimé-Côté »;

À partir du « Chemin Aimé-Côté » vers le nord-ouest; ce chemin se nommera « Chemin Thérèse-Lortie »;

À partir du « Chemin Thérèse-Lortie » vers le nord; ce chemin se nommera « Chemin Julia-Paquet ».

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

2014-12-239

**Participation au Défi Santé 2015**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre participe au Défi Santé 2015.

Adoptée

2014-12-240

**Appui à l'O.T.J. dans son adhésion au *Programme Tremplin Santé***

Considérant que Tremplin Santé est un programme d'intégration des saines habitudes de vie dans les camps d'été québécois comportant 2 volets : la saine alimentation et l'activité physique;

Considérant que ce programme offre des outils pratiques et de l'accompagnement aux différents intervenants des camps;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie l'O.T.J. dans son adhésion au *Programme Tremplin Santé* pour l'année 2015.

Adoptée

2014-12-241

**Projet de développement de parcours cyclables en complément à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf**

Tenant compte qu'une somme d'environ 8 666\$, en provenance du Fonds de diversification Saint-Léonard / Saint-Raymond / Rivière-à-Pierre, a été mise à la disposition de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, via la Corporation de développement de Saint-Raymond, en vue de réaliser un projet de développement de parcours cyclables en complément à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf;

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a identifié et obtenu l'aval pour deux circuits : celui du Lac Morasse et celui du Lac-Vert;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre encoure les dépenses suivantes afin de réaliser les deux circuits cyclables :

- Achat de matériel de signalisation chez Space Signalétique, tel que décrit sur leur soumission du 17 novembre 2014, au coût d'environ 4 550 \$, taxes en sus;
- Marquage au sol par signalisation J.M.B. au coût de 1 200 \$, taxes en sus;
- Confection de trois panneaux géants chez Impressions Borgia au coût d'environ 1 000\$, taxes en sus;
- Achat de bois pour les supports pour les panneaux au coût d'environ 500 \$, taxes en sus.

Ces dépenses seront payées en entier par les sommes en provenance du Fonds de diversification Saint-Léonard / Saint-Raymond / Rivière-à-Pierre dans le cadre du projet de développement de parcours cyclables en complément à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf chapeauté par la Corporation de développement de Saint-Raymond.

Adoptée

2014-12-242

**Appui à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf suite à l'abolition du Programme d'entretien de la Route-verte**

Tenant compte que le gouvernement a aboli le *Programme d'entretien de la Route-verte (Véloce II, volet 4)*;

Tenant compte que l'abolition de ce programme se traduira par une coupure de 102 450 \$ (soit 1500 \$/kilomètre) du budget d'entretien de la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf;

Tenant compte que ceci affectera sérieusement l'intégrité et la pérennité de la Vélo piste, aménagée sur l'ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement (Ministère des Transports du Québec);

Tenant compte que cette décision aura des répercussions importantes sur la population, le tourisme et l'économie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, municipalité dévitalisée, qui se trouve à l'extrémité nord de la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf;

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre, étant en milieu rural, a une capacité limitée de taxation et ne sera donc pas en mesure d'accroître sa contribution à la Vélo piste;

D'autre part, tenant compte que la pratique du vélo est une activité de plus en plus populaire, peu coûteuse et accessible à tous;

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est à développer des parcours cyclables en lien avec la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf afin que le vélo devienne un mode de transport actif sur son territoire et qu'à cet effet, elle a adressé une demande au Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie le conseil d'administration de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf dans ses démarches visant à ce que le gouvernement reconsidère sa décision et évalue à sa juste valeur la route verte comme un levier de transport actif et d'accessibilité pour notre communauté dévitalisée;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à M. Marc Ouellet, président de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf, à M. Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf et maire de la Municipalité de Saint-Léonard de Portneuf, à M. Daniel Dion, Maire de la Ville de Saint-Raymond, à M. Michel Matte, député de Portneuf et à M. Robert Poëti, Ministre des Transports du Québec.

Adoptée

## **6. Périodes de questions**

## **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière